

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE420

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 18

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« la date de publication de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République »,

la date :

« le 9 août 2015 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle et juridique : la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a été publiée le 8 août 2015 et est entrée en application au lendemain de sa publication, soit le 9 août 2015.